

## **CRISE SANITAIRE DES « SCOLYTES »**

**Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation s'apprête à publier les textes mettant en œuvre les aides aux sylviculteurs touchés par les scolytes.**

**La filière forêt-bois française solidaire, s'organise face à cette crise sans précédent.**

### **De la crise sanitaire à des bouleversements sylvicoles et économiques**

Depuis l'été 2018, les forêts du quart nord-est de la France sont touchées par une crise sanitaire sans précédent, ayant pour origine l'explosion des populations de scolytes (de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères) qui est elle-même la conséquence du phénomène couplé de sécheresse-chaleurs intenses. Les peuplements d'épicéas de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est ont fortement subi les pullulations des scolytes qui, par leurs installations massives dans les épicéas, coupent les remontées de sèves et finissent par faire mourir l'arbre.

A l'instar d'une tempête qui ne dit pas son nom, les sylviculteurs de ces régions sont contraints de récolter précocement les bois. 2 à 6 millions de mètres cubes sont estimés touchés d'ici 3 ans. Toutefois, les différentes industries de la région sont aujourd'hui saturées de produits forestiers qui sont commercialisés à des prix qui ne couvrent plus les frais d'exploitation.

### **Des mesures exceptionnelles de l'Etat pour l'exploitation et la commercialisation**

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé le 8 octobre dernier la mobilisation de 16 millions d'euros pour répondre à l'urgence auprès des sylviculteurs. Décret, arrêté et instruction technique doivent paraître cette semaine. Ils décrivent les modalités de déploiement du premier volet de ces aides destinées à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés. Ces aides doivent dans l'urgence soutenir l'expédition de bois issus de peuplement sinistrés depuis les foyers sinistrés vers des entreprises distantes qui peuvent les transformer et valoriser jusqu'à 20€ par m<sup>3</sup> mobilisé. Ensuite, les aides permettront de soutenir les sylviculteurs dans la reconstitution des forêts.

### **La filière forêt-bois nationale unie et solidaire**

L'ensemble de la filière forêt-bois française est affectée par cette crise de grande ampleur. Si les dégâts sur les peuplements d'épicéas causés par les scolytes se situent dans le quart nord-est de la France, l'impact sur les prix des bois et l'équilibre entre approvisionnement et transformation des bois est de niveau national. C'est pour combattre ces difficultés que la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval, se solidarise et s'organise pour récolter et évacuer les bois vers d'autres régions, afin de les transformer sur le territoire français.

## Les coopératives forestières mobilisées auprès des sylviculteurs pour valoriser les bois

Devant l'ampleur de la crise, l'Etat incite à une démarche regroupée et massive des sylviculteurs pour récolter les bois des pessières. Fondées et gouvernées par des sylviculteurs, les coopératives forestières telles que FORÊTS ET BOIS DE L'EST, COSYLVAL ou COFORET se sont inscrites dans cette démarche de solidarité nationale dès 2018 pour organiser des expéditions dans les industries demandeuses (papeteries, scieries). L'aide de l'Etat permettra la réalisation de ces expéditions de longue distance, qui n'auraient pas été possible autrement.

Afin de garantir la pérennité de la production du matériau renouvelable de la bio-économie, l'UCFF – Les Coopératives Forestières demande que la puissance publique poursuive son effort pluri annuellement en aidant les sylviculteurs à :

- Enlever le bois endommagé et respecter les obligations en matière de sécurité routière ;
- Reboiser les zones endommagées et améliorer l'adaptation globale des forêts au changement climatique ;
- Recruter le personnel technique qualifié nécessaire d'urgence et créer de nouveaux emplois davantage axés sur la pratique dans le secteur forestier ;
- Promouvoir l'utilisation du bois issu de la foresterie durable ;
- Encourager la société à comprendre l'importance des forêts et leur gestion durable.

Les coopératives forestières organiseront les campagnes de renouvellement forestier pour les sylviculteurs, en tenant compte des connaissances techniques sur le changement du climat et sur les essences qui seront strictement adaptées aux stations forestières.

Pour toute demande d'interview de Bertrand Servois, président de l'UCFF – Les Coopératives Forestières et pour tout besoin relatif à **la réalisation d'un reportage sur le terrain** (parcelles atteintes par les scolytes, exemple d'expéditions de bois scolytés depuis le département des Vosges vers des industriels d'autres régions françaises) : 06 88 75 97 39 – [njobin@lescooperativesforestieres.fr](mailto:njobin@lescooperativesforestieres.fr)

### Contact presse

Nicolas Jobin

Responsable de la communication UCFF – Les Coopératives Forestières

9, rue Buffault 75 009 PARIS - 06 88 75 97 39 – [njobin@lescooperativesforestieres.fr](mailto:njobin@lescooperativesforestieres.fr)

### A propos des Coopératives Forestières (UCFF)

*Les 17 coopératives forestières rassemblées au sein de l'UCFF représentent un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros et 1 000 salariés. Les coopératives forestières regroupent 110 000 producteurs forestiers adhérents, gèrent 2 millions d'hectares de forêts, récoltent et commercialisent 7 millions de m<sup>3</sup> de bois par an. Avec 25 000 hectares reboisés par an, Les Coopératives Forestières constituent les premiers reboiseurs en France.*